



Développeur de centrale solaire depuis 2005

Ferme agrisolaire de Lage Le Dorat_ Oradour Saint Genest



Le comité de projets

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie.

Les acteurs suivants doivent être invités :

- Les porteurs de projet
- Un ou plusieurs représentants de la commune d'implantation
- Un représentant de l'intercommunalité
- Un représentant de chaque commune dans des communes limitrophes
- Tout acteur peut demander à intégrer d'autres parties pouvant être intéressées

Le comité de projet doit se réunir avant le dépôt de la première demande d'autorisation et doit présenter les points suivants:

- Les objectifs du projet, ses caractéristiques, ses enjeux, sa puissance et ses impacts
- La localisation du projet et les différentes options d'implantation
- Les aménagements envisagés pour la construction du projet
- Les options de raccordements





Présentation du Groupe

Le Groupe Samfi-Invest



Président Alain SAMSON depuis 1996

Samfi-Invest

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT

PME créée en 2001
Groupe indépendant basé en Normandie
entreprise française, actionnariat familial.



NOSENGAGEMENTS

La capacité d'investissement et la forte réactivité du comité de direction sont les atouts majeurs du groupe.

Samsolar en chiffres



+ 20 ans
d'expérience

71
Projets déposés

707 MWc
Développés ou construits



Profils pluridisciplinaires
Composées d'ingénieurs agronomes, géomaticiens, géographes, juristes, etc.
+ 70 salariés



6 projets autorisés
- En exploitation : CVO 1 & 2
13,4 MWc



65 projets en instruction
694 MWc





Solutions techniques

Des solutions agrivoltaïques adaptées



Agrivoltaïsme
& production céréalière



Agrivoltaïsme
& élevage ovin



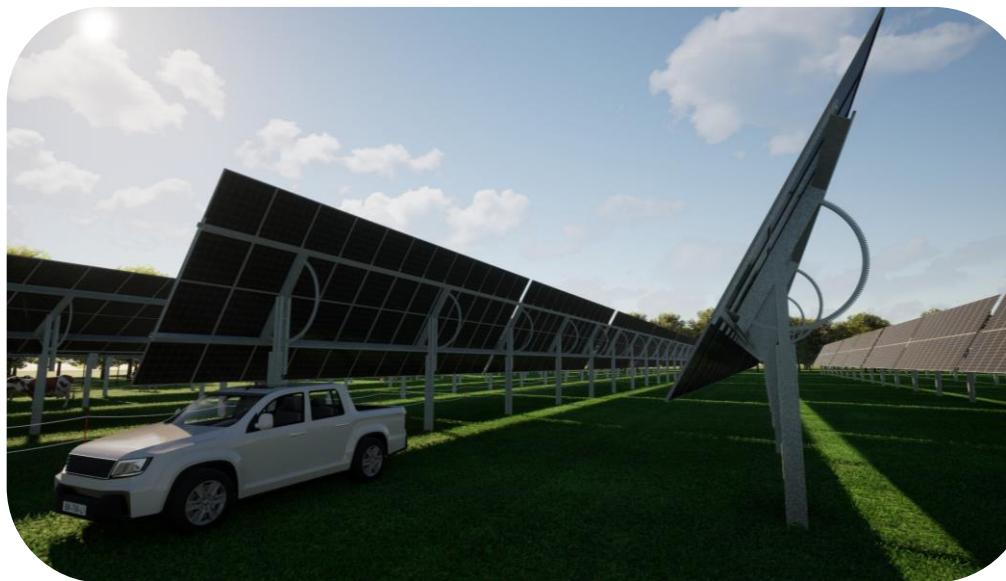
Agrivoltaïsme
& élevage bovin



Agrivoltaïsme
dynamique



Agrivoltaïsme &
Aviculture





L'exploitation & son projet

Localisation du site d'étude

Type de projet : collectif

Foncier

Communes : le Dorat et Oradour Saint

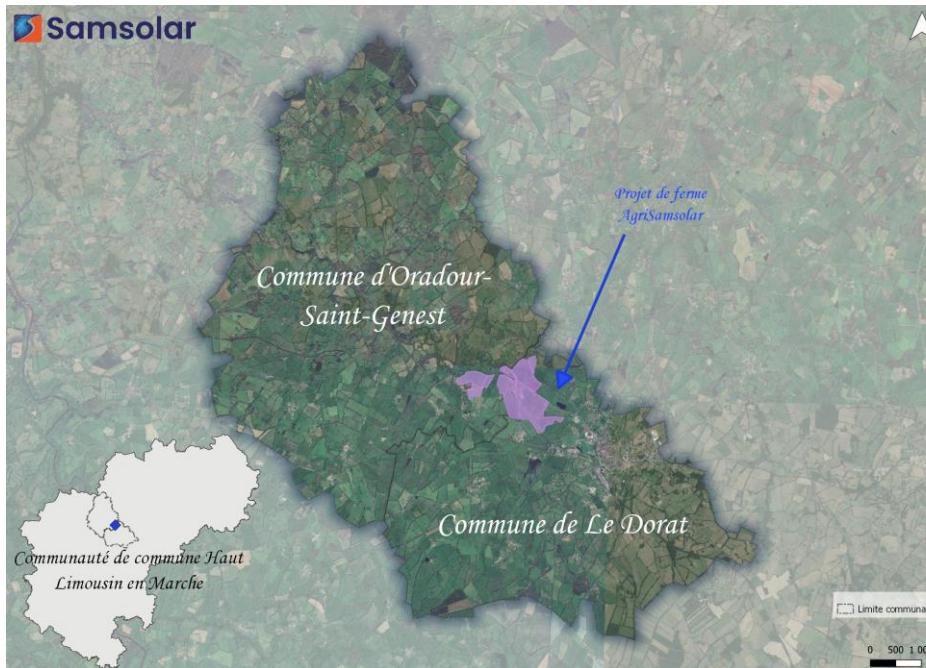
Genest

CC: HLEM

Document Urbanisme : PLUi (Basse
Marche), ZA

Surface mise à dispo : 106.5 ha environ

Propriétaire/Exploitant : 2 (différents)



Deux exploitations agricoles : vers la pérennisation...

GARDNER Robert

Installé en individuel depuis 2006

- Exploitation familiale
- Polyculture/Elevage (Cultures, bovin viande, ovin viande)
- Taille SAU de 300 ha
- 2 sites : Magnac Laval et au Dorat – Oradour SG
- 3 chefs d'exploitation : **GAEC GARDNER**

Création du GAEC GARDNER en 2017 par Robert, Julia et Josèphe

Leur cheptel est composé aujourd'hui de 180 mères de race limousine, 56 croisé normande *blanc bleu belge

Gilles REYNAUD

Installé en individuel depuis 1994

- Exploitation individuelle
- Polyculture/Elevage (Cultures, bovin viande)
- Taille SAU de 110ha
- 1 site : Oradour Saint Genest
- 1 chefs d'exploitation : **EI REYNAUD**



Leurs motivations

Projection: Maintien de l'activité avec ambition de contribuer au mix EnR

Objectifs	Réponses apportées par le projet agrivoltaïque
Pérenniser l'exploitation familiale et faciliter sa transmission future	- Diversification des ateliers de production (cultures, bovin V et ENR) - Mixité et lissage des revenus : meilleure rentabilité
Amélioration du bien-être animal	-Abri pour l'animal en période estivale et favorise les vêlages -Structures adaptées au pâturage bovin -Vidéosurveillance pour faciliter la surveillance et la gestion du troupeau
Apport de services à la production agricole	- Ombre et fraîcheur pour l'animal et la végétation - Maintien des prairies et protection contre les aléas climatiques
Soutenir la filière d'élevage dans la Haute-Vienne	-Maintien de la production bovine et amélioration de la gestion du pâturage

Optimisation des conditions d'élevage - Développement d'une image respectueuse de l'environnement + objectifs filière

Associer gain de qualité et performance de l'exploitation pour une meilleure transmissibilité.



Le site au sein de l'exploitation

Les critères de sélection des terrains :

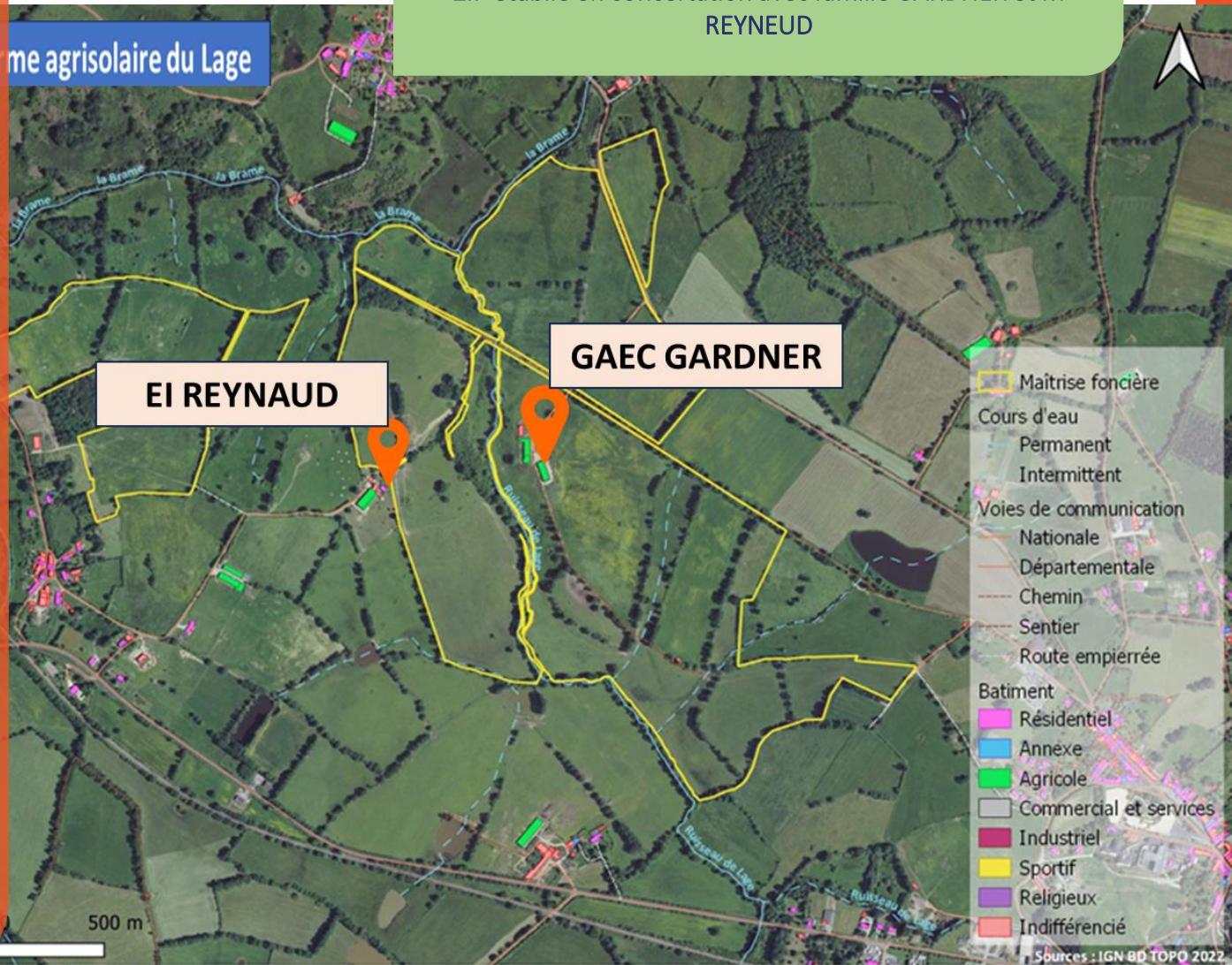
Les terrains susceptibles d'accueillir ce projet d'ombrières photovoltaïques pilotes ont été choisis pour plusieurs raisons :

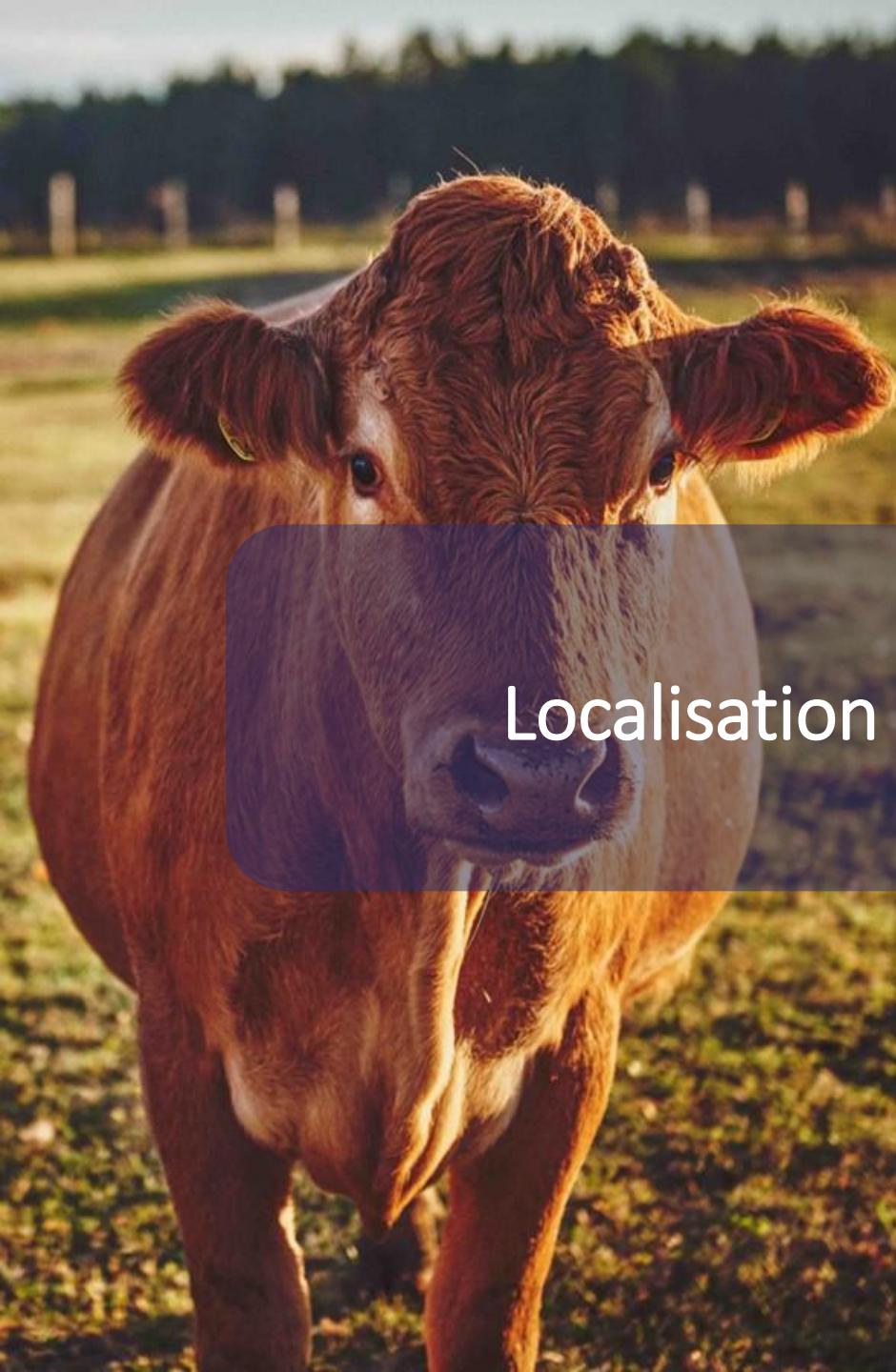
- Ils représentent une **unité foncière homogène** propriété de l'exploitant et proche du siège de l'exploitation ;
- Ils sont **facilement accessibles** (routes/chemins praticables desservant le site) : D4B +ieurs RC
- Elle ne nécessite **pas de défrichement**
- Ils ne sont **ni irrigués, ni drainés**
- Terrains peu productif et **propice à l'élevage**
- Ils sont **éloignés** des habitations
- La présence de haies ou végétation arborée autour du site permettra une **effet masque**, même pour les vues proches.
- Alternance du milieu ouverts/ corridors
- Présence d'une source « la Brame »
- PLUi : **zone A**

GAEC GARDNER: 80 (site le DORAT_Oradour SG) ha mises à disposition pour l'étude sur SAU d'env. 300 ha

EI REYNAUD: 18.8 ha sur 110 ha de SAU

ZIP établie en concertation avec famille GARDNER et M REYNEUD





Localisation & contraintes

Sensibilités environnementales et patrimoniales

Enjeux environnementaux :

Site hors zonages: PN, RN, RB,
UNESCO, Mesures
compensatoires atteintes à
biodiversité

Site hors zonage Natura 2000 :
ZICO (Directive Oiseaux), SIC
(Directive Habitats)

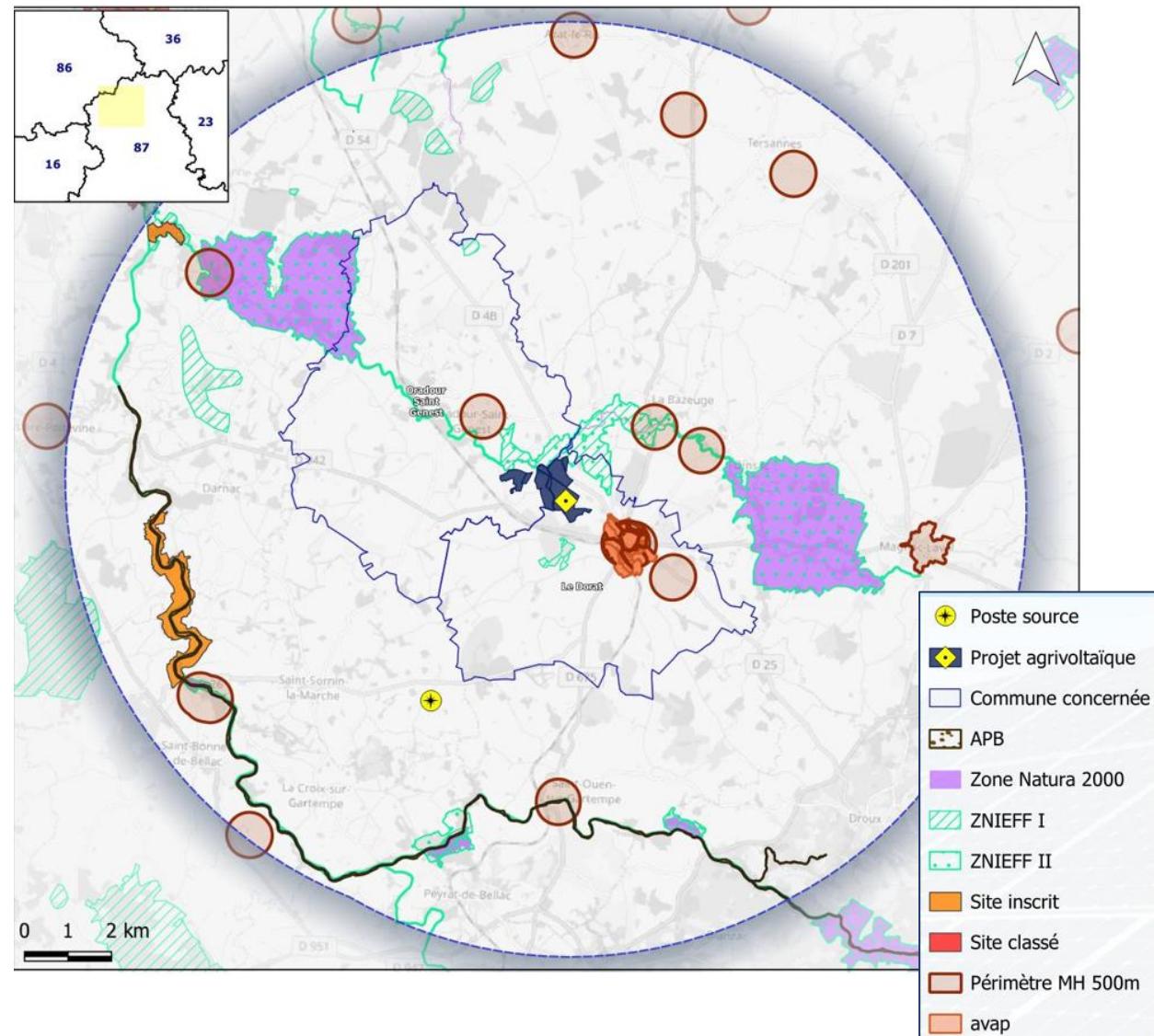
Site hors zonage ZNIEFF 1 & 2

Site hors zonage PPRI et PPRN

Enjeux patrimoniaux :

Absence de Site inscrit
Absence de site classé

Site hors périmètre de
monuments historiques



Absence de contraintes rédhibitoires au développement d'un projet agrivoltaïque



Contraintes techniques



Carte de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) :
Oradour-Saint-Genest, Le Dorat (87)



Absence de contraintes de l'aviation civile et de la Défense Nationale

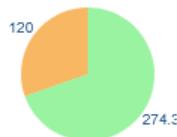


Contraintes de raccordement

Au 19/02/25, la capacité d'accueil du poste source anciennement « Marche Limousine » permet d'envisager le raccordement de la centrale.

Ce poste doit être créé au S3REnR NOUVELLE-AQUITAINE. Sa commune d'implantation n'est pas encore définie précisément.

SUIVI DES ENR :



- Puissance des projets en service du S3REnR en cours : 0.0 MW
- Puissance des projets en développement du S3REnR en cours : 120.0 MW
- Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 274.3 MW

Puissance EnR déjà raccordée	0.0
Puissance des projets EnR en développement	120.0
Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR	394.3

Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste

20/11/2023 : +450
MW depuis |
13/01/2022 : -2
MW vers
CHAMPAGNAC |
02/07/2024 : -3.75
MW vers JUNIAT |
12/08/2024 : -50
MW vers
CHABANAIS

Quote-Part unitaire actualisée	90.84 k/MW
dont la convention de raccordement est signée	0.0 MW
Taux d'affectation des capacités réservées	83 %

mis à jour le 06/03/2025



Postes source assez éloignés (+ 16 km du projet),
Haut Limousin

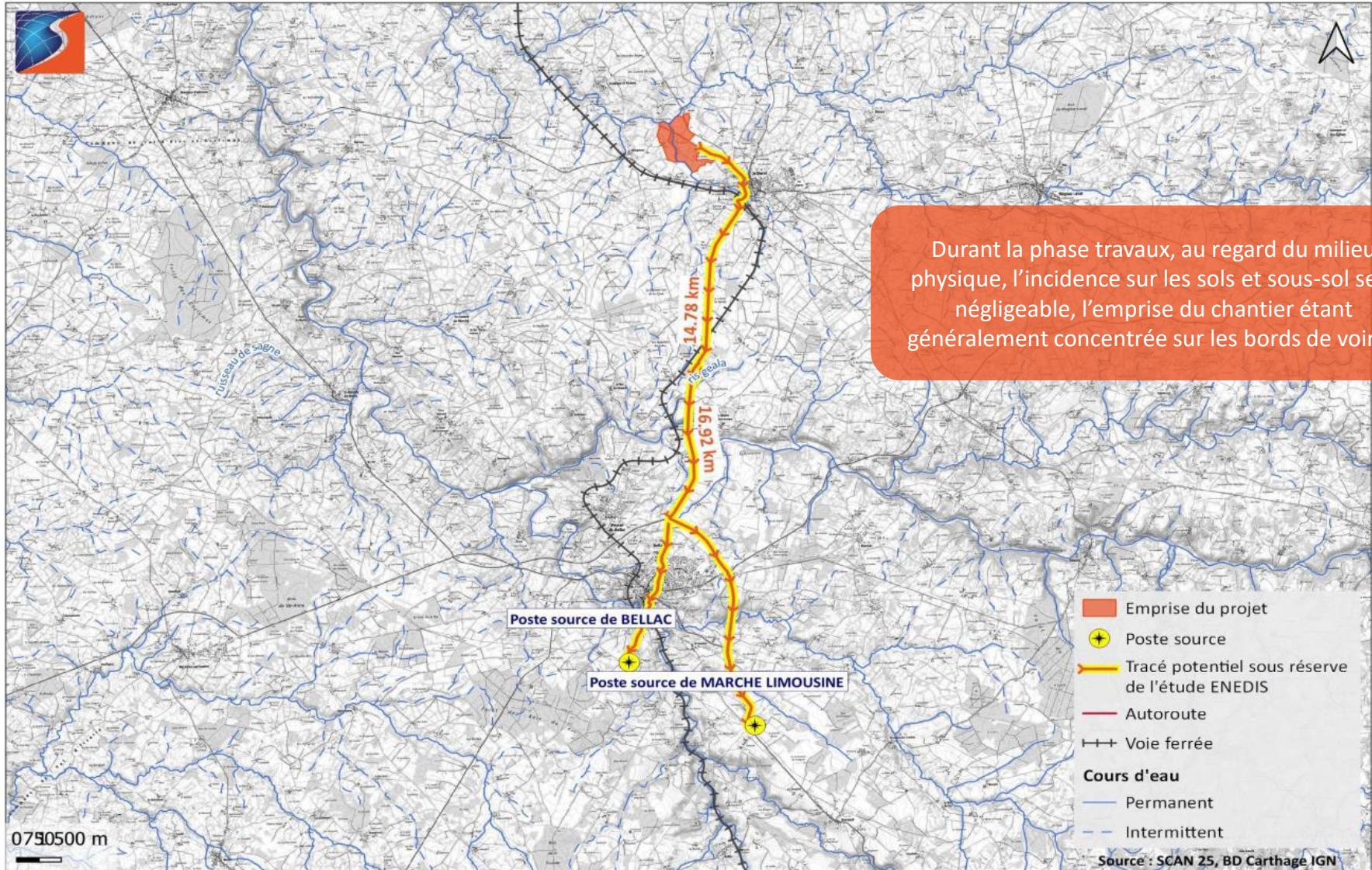
Capacité ENR suffisante

S3REnR évolutif

Raccordement HTA/BT possible



Contraintes de raccordement



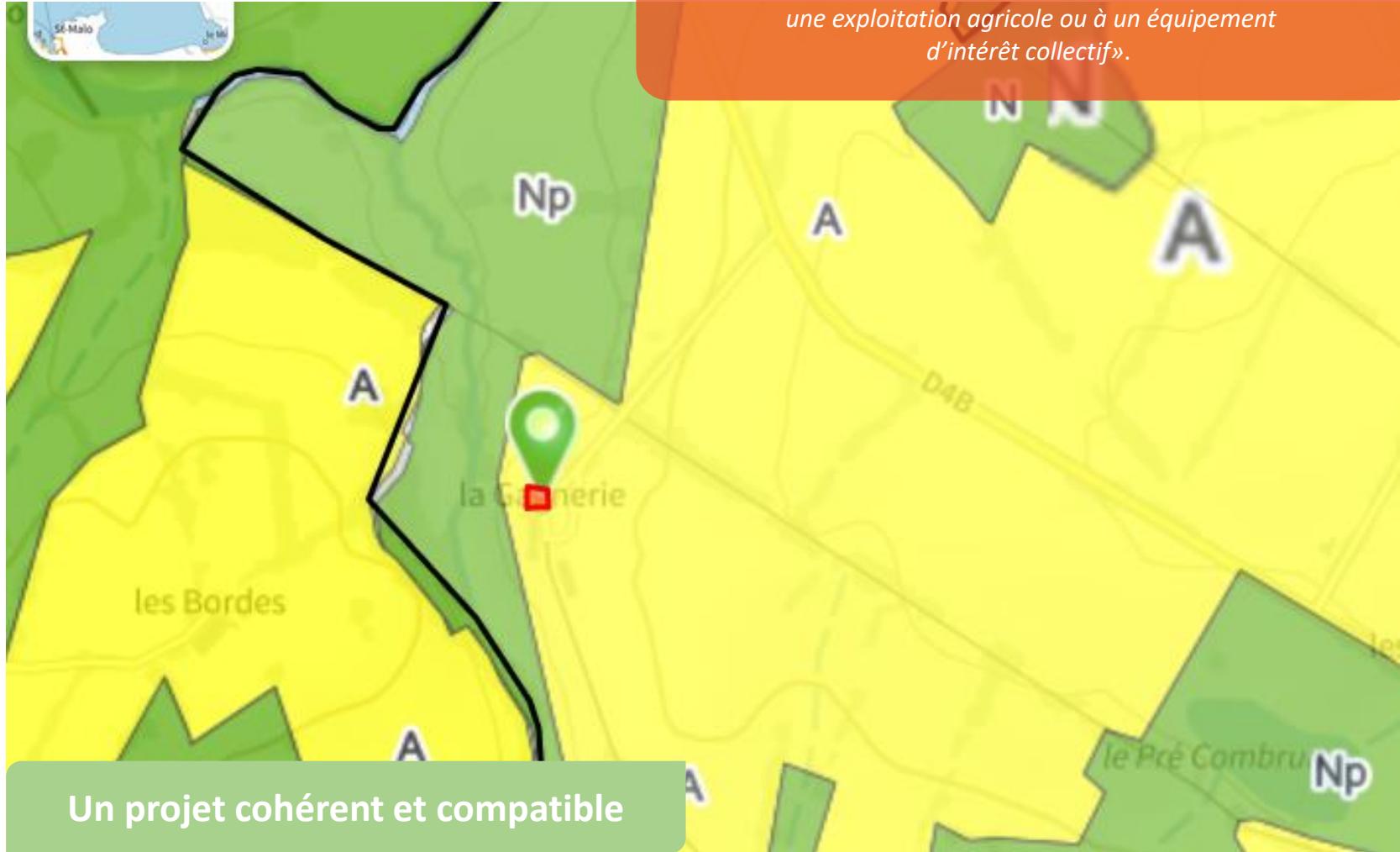


Respect des documents
d'urbanisme & planification

Respect des documents d'urbanisme

PLUi Basse marche (en vigueur 02/2024) : zone agricole ouvert à la construction des projets collectif dont PV

Chapitre 1: 1.2 : « Les installations classées pour la protection de l'environnement à condition d'être liées à une exploitation agricole ou à un équipement d'intérêt collectif».



Les outils de planification territoriale



La CC HLEM fixe un cadre à l'aide d'un PCAET :

**PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE
TERRITORIAL (PCAET)**

2020 > 2025

→ IL est encore temps d'agir !
→ Et vous pouvez y contribuer !

HAUTLIMOUSINENMARCHE.FR

Le PCAET a été adopté en Conseil Communautaire le 28 juin 2021

Consultation publique du 25 novembre 2020 au 25 janvier 2021 inclus

La Communauté de Communes a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial (**PCAET**) et à ce titre, mène des actions en matière de réduction des consommations d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables.

PCAET = Projet de territoire visant à engager la Communauté de Communes dans une démarche de transition énergétique et d'adaptation aux changements climatiques.

La région NA fixe un cadre à l'aide d'un SRADDET :

Le second objectif du SRADDET est que la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale atteigne 50 % en 2030 et plus de **100 % en 2050**. En 2019, la couverture des besoins énergétiques du département par la production d'énergie renouvelable atteint 22,1 %.

4
actions

ENR

ENR 1.0	
ENR 2.0	
ENR 3.0	
ENR 4.0	

Remplacer les chaudières au fioul du parc public en fin de vie par des systèmes produisant de la chaleur renouvelable

Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un projet photovoltaïque d'autoconsommation collective

Accompagner les structures agricoles dans le développement des énergies renouvelables au sein des exploitations

Impliquer les citoyens et collectivités dans les projets ENR portés par des acteurs privés

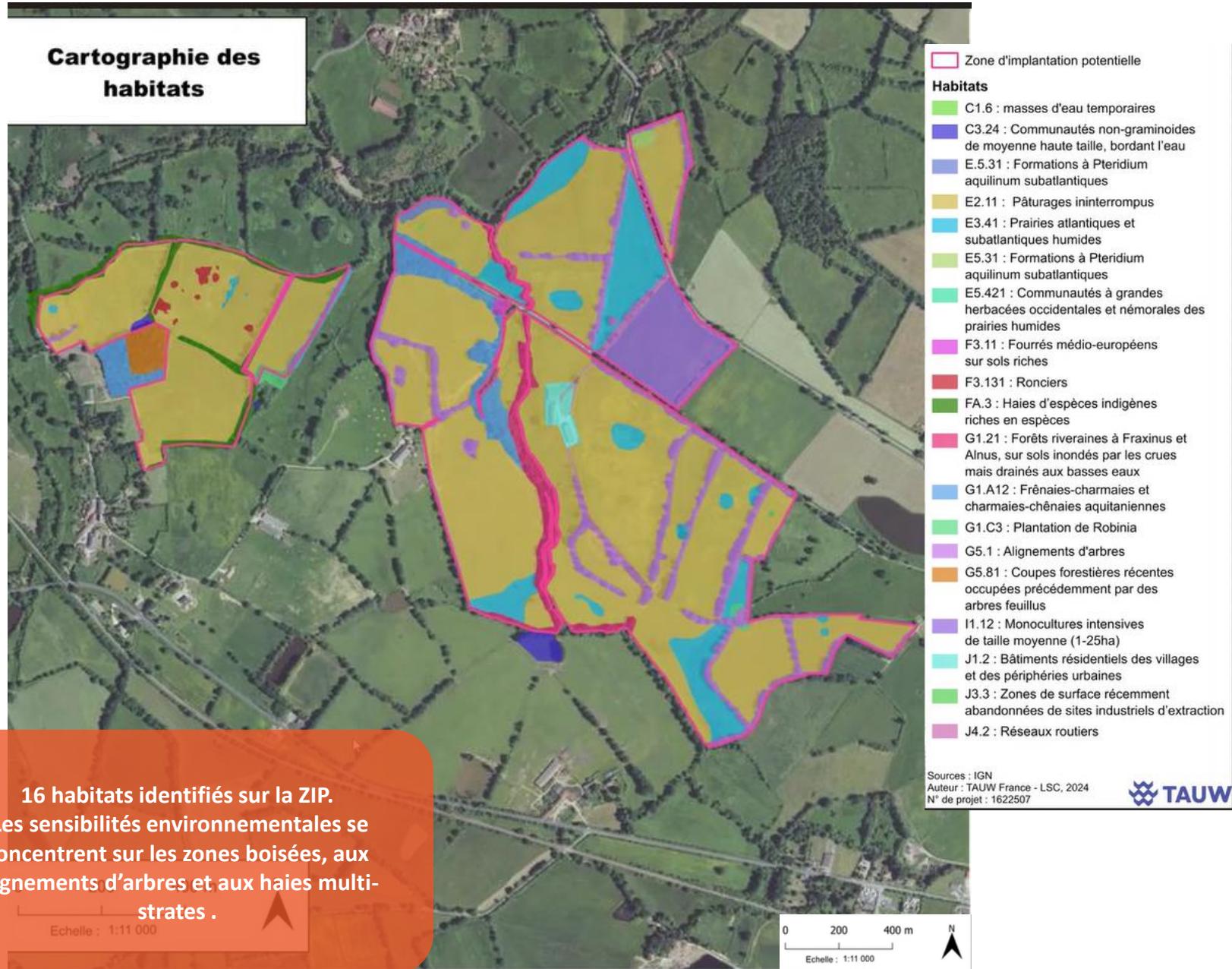




Études et enjeux environnementaux

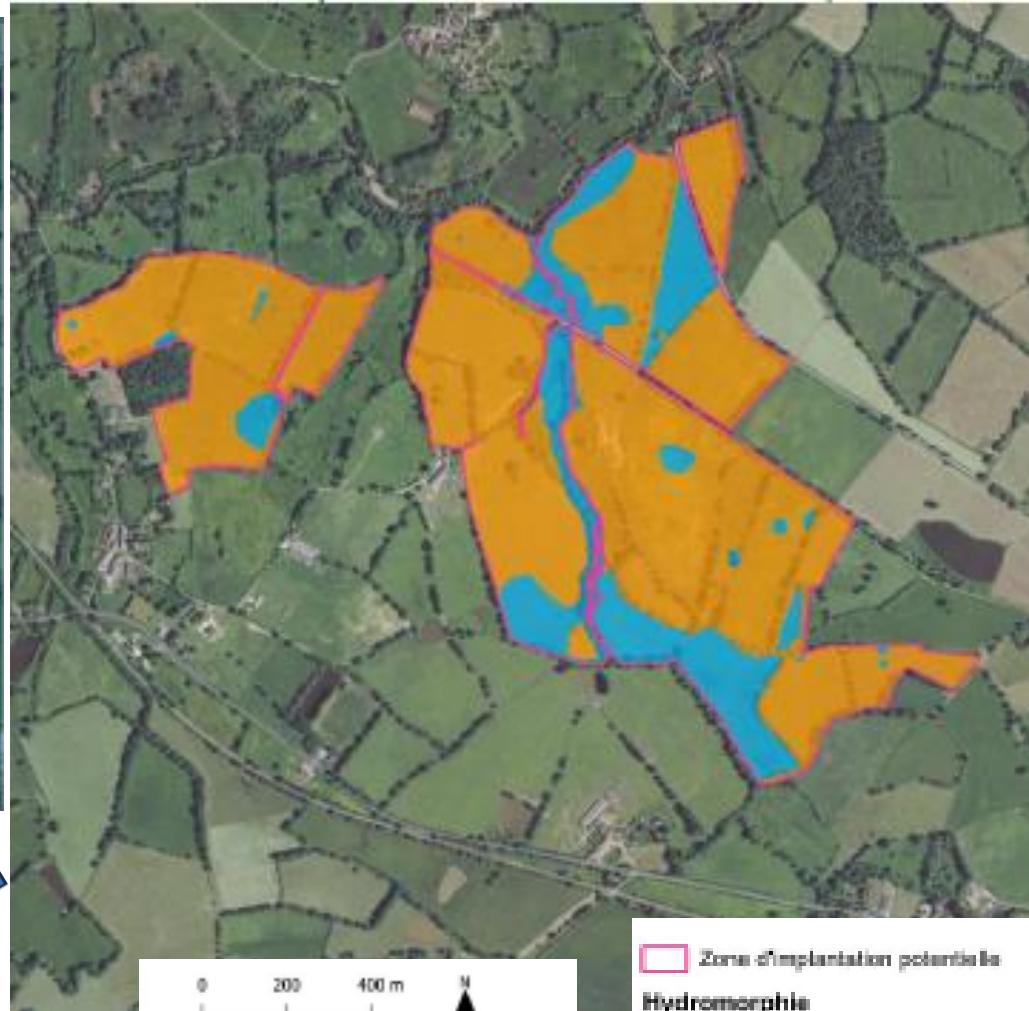
Recensement des habitats naturels de l'AE: étude en cours

Cartographie des habitats



Recensement des zones humides:

39 Sondages



Les analyses réalisées permettent de conclure à la présence de **zones humides** à l'intérieur du site d'étude, sur une surface de 21.2 ha, soit 19.5% de la ZIP

Sources : IGM
Auteur : TAUW France - USG, 2024
N° de cahier : 162258T



Hydromorphie

Pink box	Zone d'implantation potentielle
Grey box	Non concerné
Blue box	Humide
Orange box	Non humide

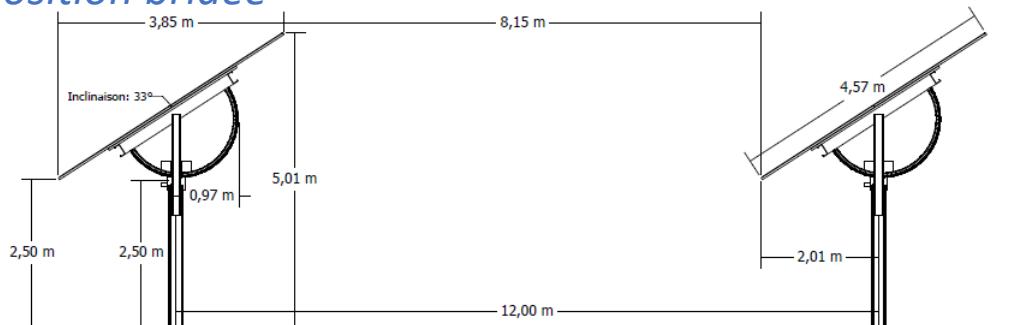




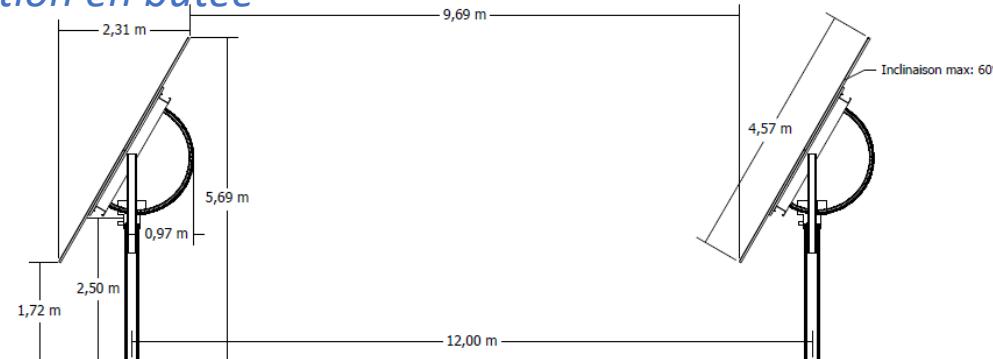
La centrale agrivoltaïque projetée

Le projet agrivoltaïque bovin: une solution sur mesure

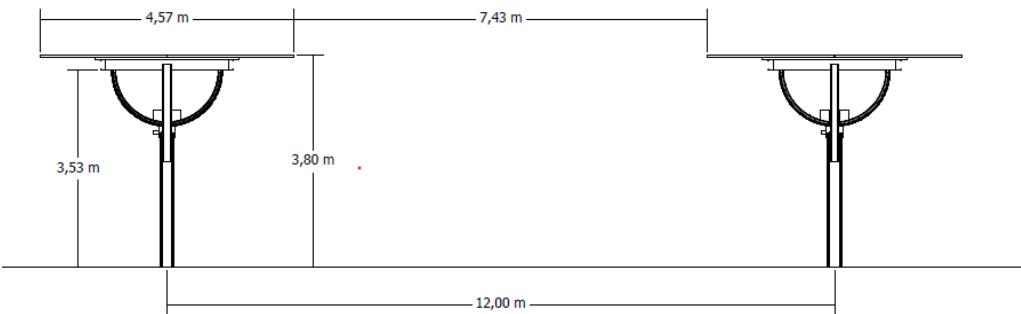
Position bridée



Position en butée



Position horizontale



Panneaux trackers motorisés permettant de capter le soleil de l'aube au crépuscule
Avantages : Protection des animaux, adapté à la conduite agricole



Le projet et ses variantes

Date	Avril 2024
Surface clôturée	52 ha
Puissance estimée	24.8 MWc
Localisation	Le Dorat, Oradour SG



Date	11/03/2025
Surface clôturée	53.5 ha
Puissance estimée	19.95 MWc
Localisation	Le Dorat, Oradour SG



Le projet de centrale agrivoltaïque



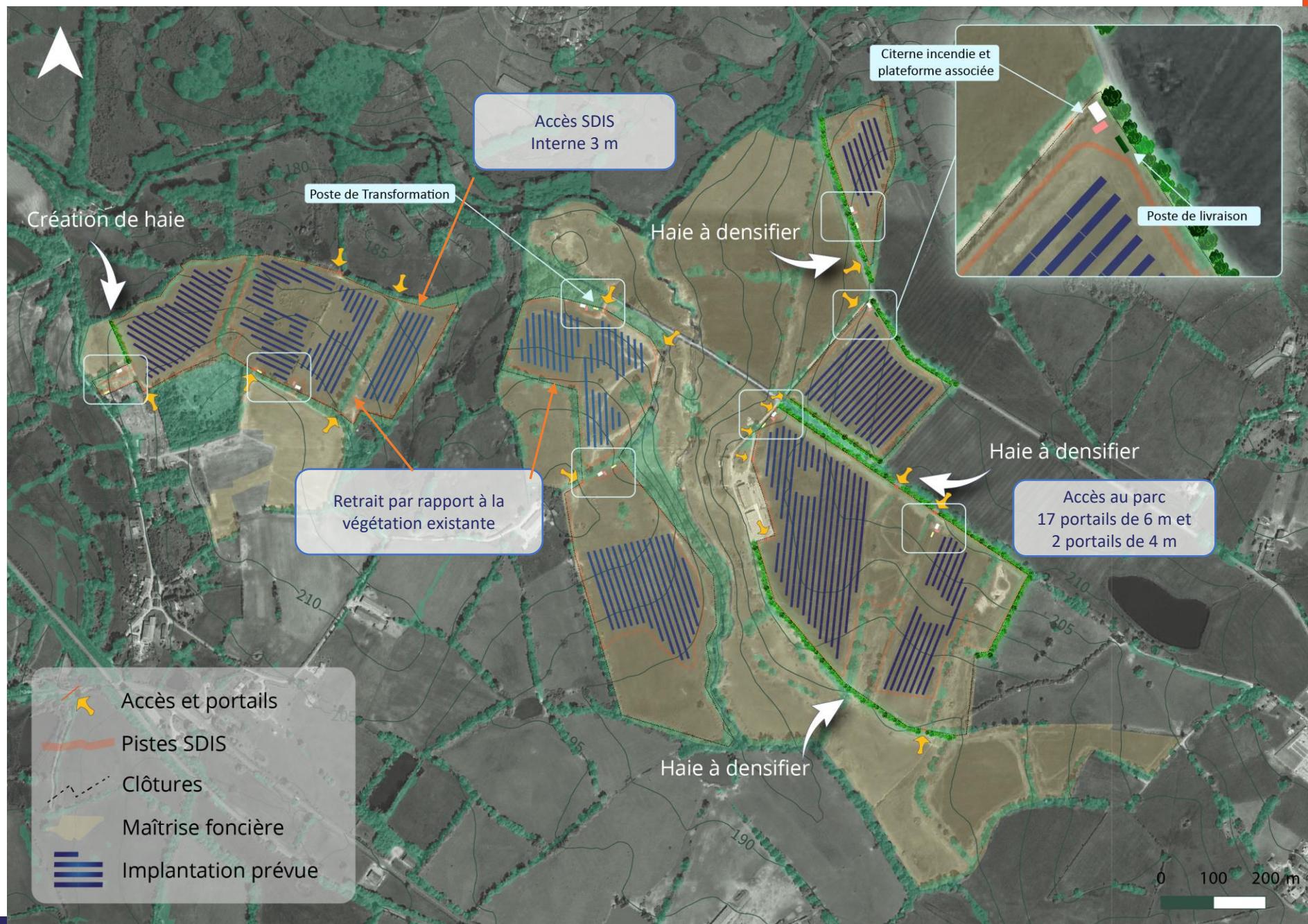
Type de centrale	Centrale agrivoltaïque au sol
Technologie utilisée	Silicium monocristallin
Puissance crête installée	18,83 MWc
Production (MWh/an)	26 616 MWh/an
Emprise du projet	Zone d'étude : 106,5 ha Zone clôturée : 53,53 ha Surface agriPV : 22,42 ha
Nombre de modules	31 920 modules
Surface des modules	82457,41 m ²
Foyers alimentés	7604 foyers / an (3,5 MWh / F/an)
Equipements annexes	8 postes de transformation de 30 m ² 8 citerne incendie de 60 m ³

DONNEES TECHNIQUES	
Solution technique	Tracker
Surface maîtrise foncière	106,5 ha
Surface clôturée	53,5 ha
Puissance	18,83 MWc
Tournières	10 à 15, 12 à 15, 15, 5 m
Espace inter-rang	12,0, 13,0 m
Nombre de modules	31920
Surface des modules	82457 m ²
Surface projetée au sol	82457 m ²
Surface zone témoin	10000,2 m ²
Surface agricole	21,28 ha

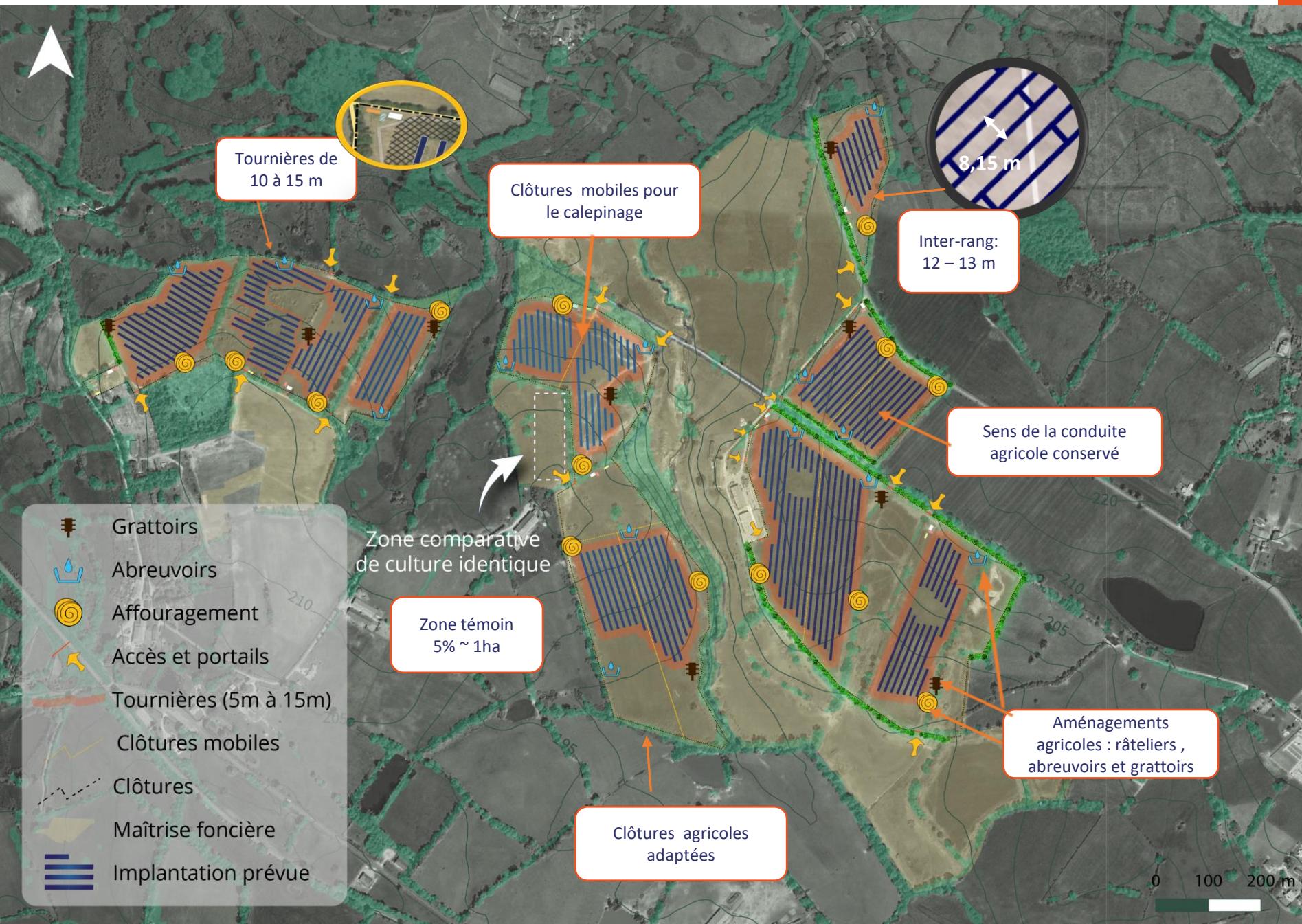
LEGENDE	
Eléments dimensionnement	Portail Table photovoltaïque Clôture mobile Clôture Poste de transformation Poste de livraison Citerne incendie (60m ³) Plateforme 8x4m Tournières Zone de prévention incendie Zone comparative de culture identique Abreuvoir Affouragement Zone de grattage
Mesures ERC	Création de haie Végétation existante à densifier Zone d'entretien de la végétation
Administration	Parcellaire cadastrale Maîtrise foncière Limite communale

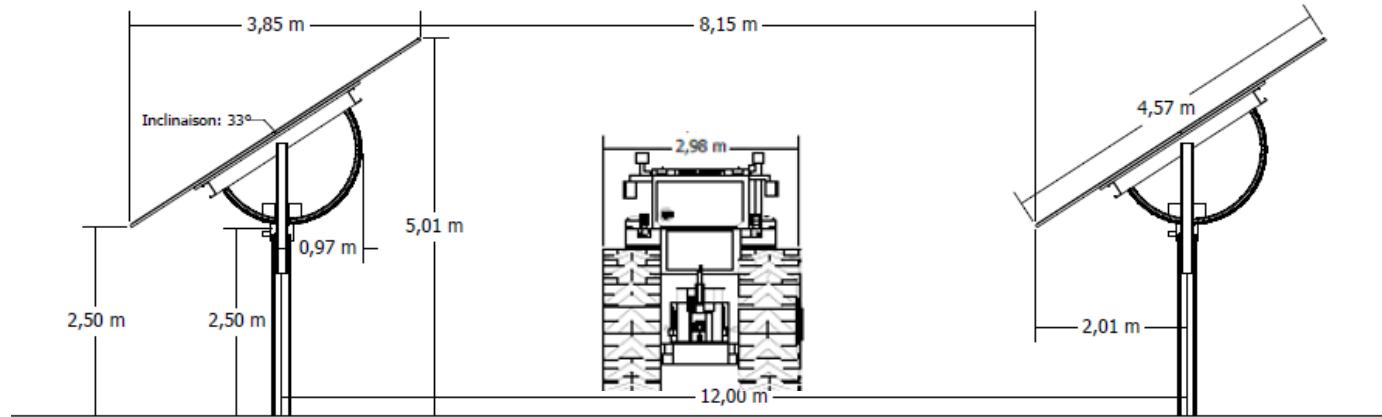


Le projet PV : adaptation aux contraintes techniques



Le projet : adaptation à la conduite agricole





Vidéosurveillance: un système de visionnage à distance permettra de suivre son troupeau sereinement.



Abreuvement: adduction/raccordement à la source d'eau (accès des animaux à la ressource facilitée).



Clôtures externe et clôtures mobiles: des clôtures externes pour sécuriser le troupeau et mobiles internes dans le parc pour faciliter la gestion.



Des espacements adaptées pour la circulation des engins agricoles: faciliter la mécanisation du site.



Affouragement: compléments alimentaires à distance des abreuvoirs pour éviter la concurrence/dominance.



Entrées: larges, ouvertes, sans panneaux.



Le projet agrisolaire : Élevage bovin

-  **S'inscrire dans la continuité de l'activité agricole**

Les installations agrisolaires sont pensées pour s'adapter au fonctionnement de l'exploitation, les tables sont suffisamment espacées pour permettre aux engins agricoles de circuler normalement.
-  **Conduite d'élevage bovin respectueuse de l'animal**

Protection des animaux contre les aléas climatiques. Le parc agrisolaire garantira une source d'ombre profitable à la fois aux animaux mais aussi à l'herbe. Lors des épisodes de pluie et autres intempéries, les structures peuvent servir d'abri pour le cheptel.
-  **Meilleure gestion fourragère**

Proposer de la viande issue d'une production exemplaire en matière de qualité sanitaire, de bien-être animal notamment à travers la valorisation du pâturage tournant sur une grande partie de l'année.
-  **Sécurité du troupeau**

Mise en place de clôtures et d'un système de vidéosurveillance afin de fournir un environnement sûr et sécurisé.
-  **Pérennité de l'exploitation**

Apport de revenus complémentaires et modernisation des outils de production.

Synthèse sur le respect du décret sur l'agrivoltaïsme

Le projet de ferme agrisolaire du Lage est donc en **conformité avec le décret n° 2024-318 du 08 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme** et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers.

En effet, la ferme agrisolaire du Lage :

- Une Puissance installée **de 18, 83 MWc**, avec Taux de couverture inférieur à **40 %**
- La présence d'une **zone témoin d'au moins 5 % de la surface agrivoltaïque installée**, située à proximité de l'installation agrivoltaïque
- Une **superficie qui n'est plus exploitable** du fait de l'installation agrivoltaïque **n'excédant pas 10 %** de la superficie totale couverte par l'installation agrivoltaïque
- **L'apport de services sur l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique du sol, l'adaptation au changement climatique et sur l'amélioration du bien-être animal**
- **Un revenu issu de la production agricole** considéré comme durable



Réversibilité de l'installation



Utilisation	Eléments	Type de fixation et méthode de démantèlement
Production de l'électricité	Panneaux photovoltaïques	Vissés sur les structures porteuses → Simple dévissage
Supports des panneaux	Structures porteuses métalliques	Fixées sur des pieux battus → Simple déboulonnage
Ancrage des structures	Fondations: pieux battus	Ancrees dans le sol à l'aide d'un forage → Simple arrachage
Transformation, transport élect. et maintenance	Bâtiments techniques	Posés au sol → Enlèvement à l'aide d'une grue
Connectique	Câbles de raccordement internes	Enlèvement des câbles
Sécurité	Clôtures	Enfoncées dans le sol → Simple arrachage
		Fixées à des poteaux → Simple dévissage
Circulation	Voies de circulation sur terrain naturel ou piste légère	En cas de piste légère → Terrassement des 1er cm du sol puis ajout de terre végétale

Le Système est conçu pour que :

- La structure soit entièrement démontable et facilement recyclée (composée à 95% d'acier) ;
- Les panneaux soient recyclables (via l'association SOREN – coût du recyclage inclus dans le prix des panneaux) ;
- Les ancrages de la structure en pieux battus (acier) puissent être entièrement retirés ;

Démantèlement : pour aller plus loin

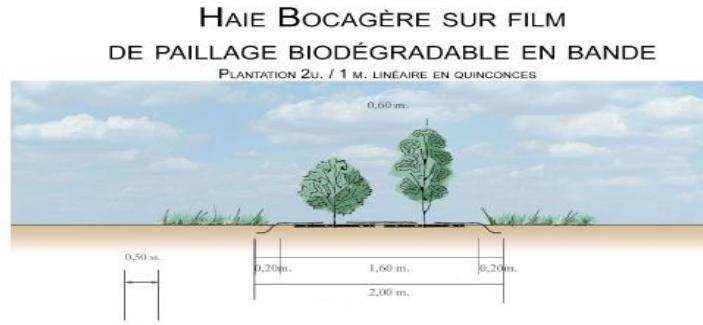
Le producteur d'électricité s'engage à démanteler à ses frais l'installation (coût provisionné dans le coût initial du projet) au bout des 30 ans d'exploitation. Le site sera remis en état sans aucune dégradation.





Intégration paysagère

Mesures pour une intégration paysagère optimisée



Portails en bois avec armature métallique



Locaux techniques couverts



DES CLOTURES DE TYPE AGRICOLE
AVEC PIQUETS BOIS



UNE TRAME VÉGÉTALE SIMPLE AVEC DES
ESSENCE LORALES



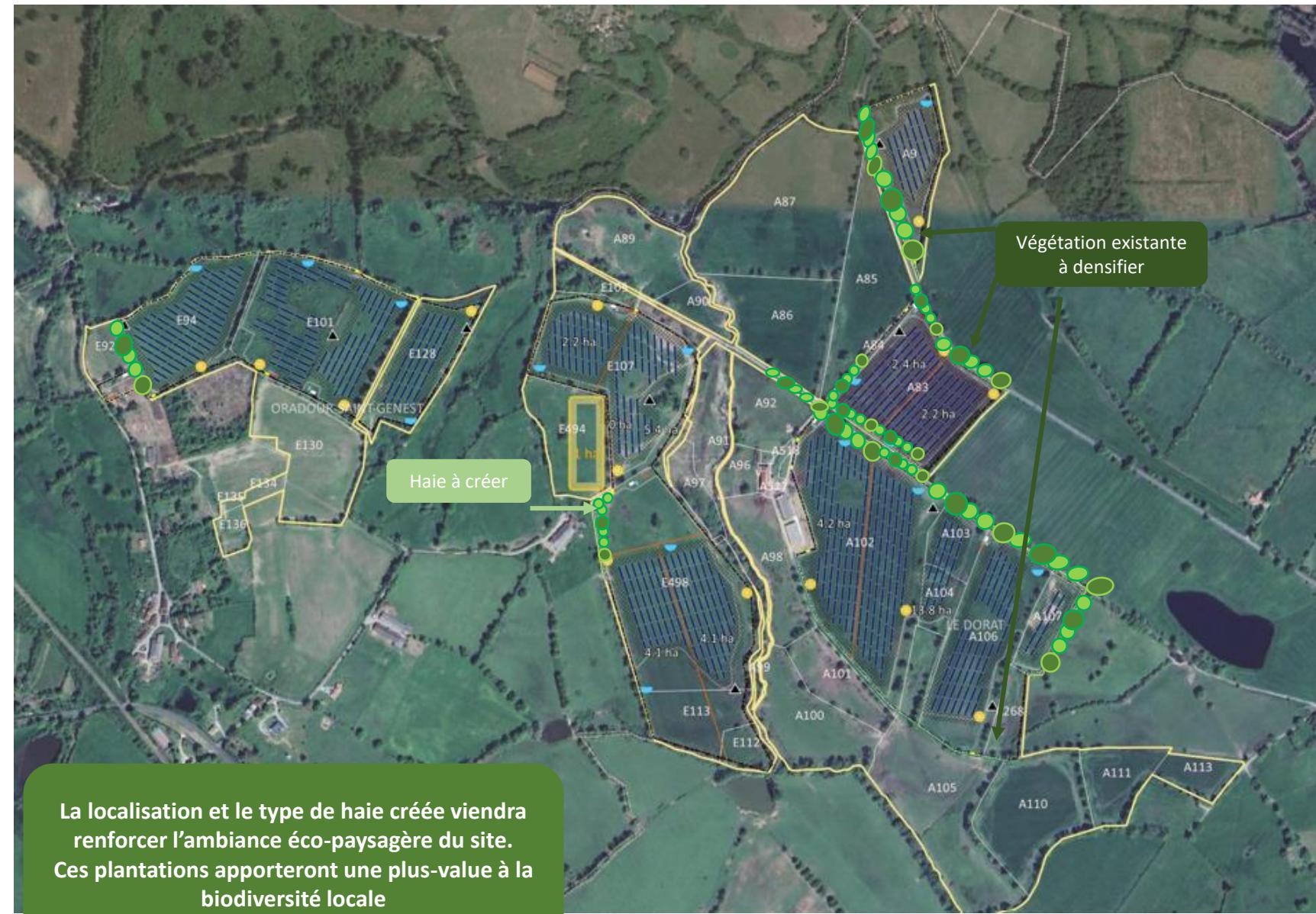
DES CHEMINEMENTS EN DALLES ALVEOLAIRES



UN MELANGE TERRE-PIERRE POUR LES PISTES



Objectifs : performance et minimisation des impacts



Depuis la route du Chinquioux à l'ouest de la ZIP d'Oradour-Saint-Genest



Sans projet



Avec projet



Avec intégration paysagère

Depuis la route des Bordes vers la ZIP d'Oradour-Saint-Genest



Sans projet



Avec projet

Depuis la D4b vers la zone 1 de la ZIP du Dorat



Sans projet



Avec projet

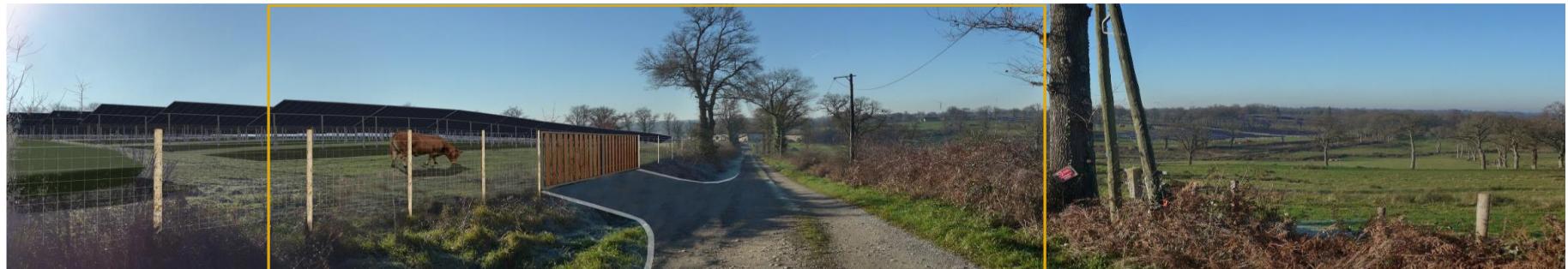


Avec intégration paysagère

Depuis la D4b vers la ferme de la Gagnerie



Sans projet

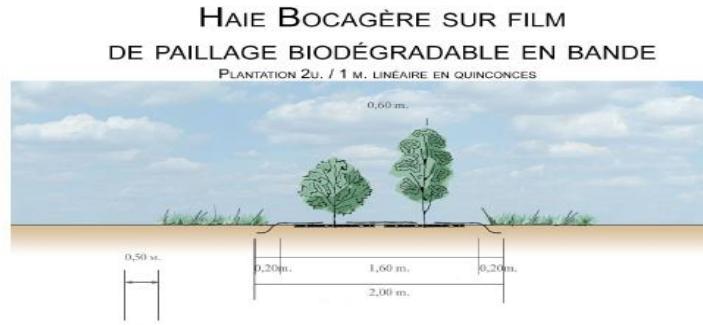


Avec projet



Avec intégration paysagère

Mesures pour une intégration paysagère optimisée



Portails en bois avec armature métallique



Locaux techniques couverts



DES CLOTURES DE TYPE AGRICOLE
AVEC PIQUETS BOIS



UNE TRAME VÉGÉTALE SIMPLE AVEC DES
ESSENCE LORALES



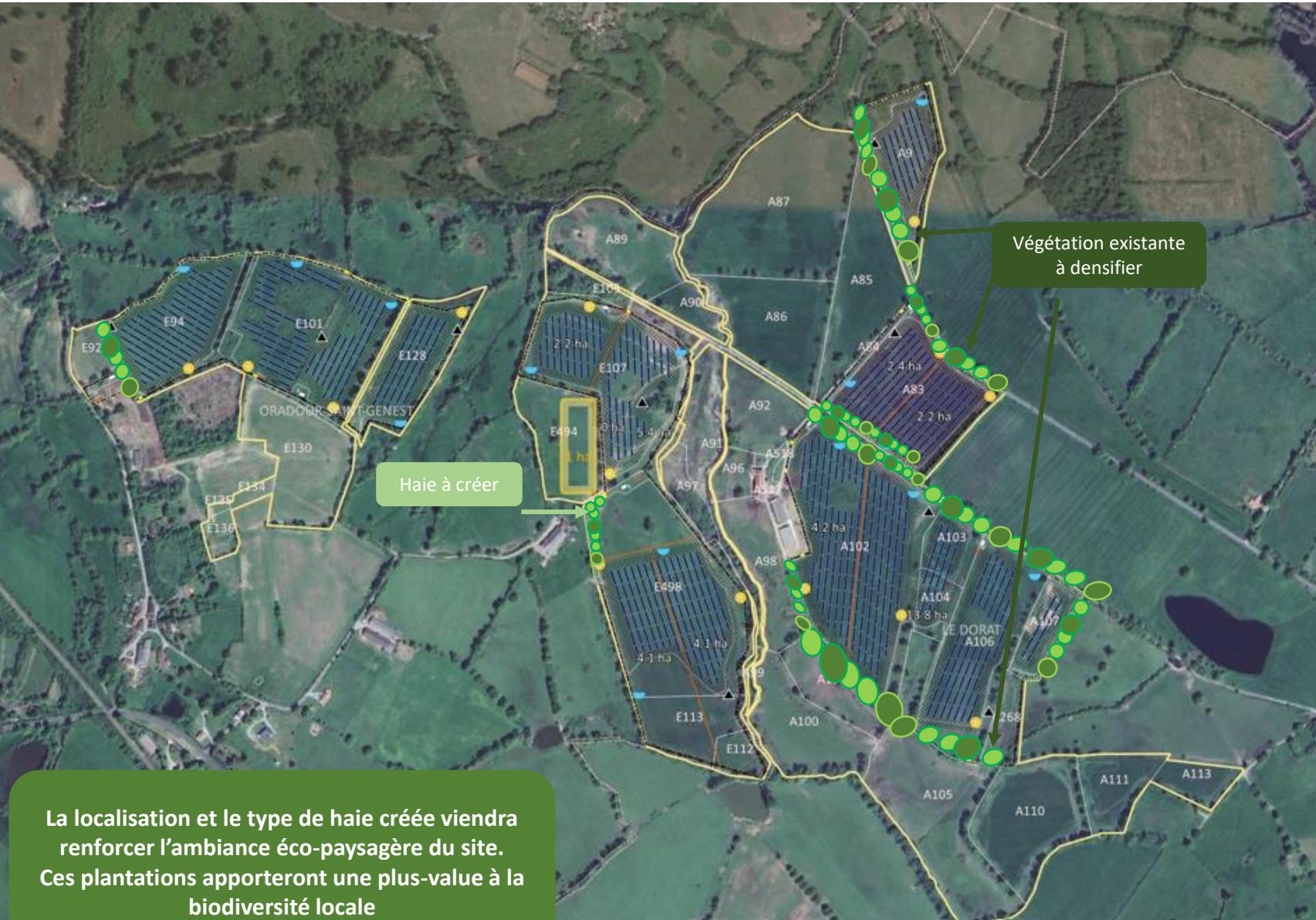
DES CHEMINEMENTS EN DALLES ALVEOLAIRES



UN MELANGE TERRE-PIERRE POUR LES PISTES



Objectifs : performance et minimisation des impacts





Données financières

Retombées économiques : généralités

4 types de taxes concernent les projets de centrales solaires au sol

La taxe d'aménagement :

Payable en une fois, à la construction,

Elle concerne les panneaux (surface) et les locaux techniques.

La TFPB (Taxe foncière sur la propriété bâtie) :

Taxe annuelle

Les panneaux, appareils électriques (onduleurs & transfo) sont exonérés ; les fixations par pieux battus sont exonérées.

Les constructions annexes (chemins, clôtures) sont assujetties ; le terrain d'assise (car vente de l'électricité) est assujetti.

La CET (Contribution économique territoriale) :

Taxe annuelle

→ CFE

→ CVAE

L'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau) :

Taxe annuelle.

Taux défini chaque année. On distingue l'IFER PV (puissance unitaire de la centrale) et l'IFER transformateur .



Retombées économiques : généralités

4 types de taxes concernent les projets de centrales solaires au sol

La taxe d'aménagement :

Payable en une fois, à la construction,

Elle concerne les panneaux (surface) et les locaux techniques.

La TFPB (Taxe foncière sur la propriété bâtie) :

Taxe annuelle

Les panneaux, appareils électriques (onduleurs & transfo) sont exonérés ; les fixations par pieux battus sont exonérées.

Les constructions annexes (chemins, clôtures) sont assujetties ; le terrain d'assise (car vente de l'électricité) est assujetti.

La CET (Contribution économique territoriale) :

Taxe annuelle

→ CFE

→ CVAE

L'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau) :

Taxe annuelle.

Taux défini chaque année. On distingue l'IFER PV (puissance unitaire de la centrale) et l'IFER transformateur .



Retombées économiques du projet global

Les retombées dépendent de la VLC, du taux communal et de la fiscalité de la commune (FA, FPU, FPZ)
Pour une installation globale projetée de **18.83 MWc** (le Dorat + Oradour Saint Genest).

	TFPB	CFE	IFER Panneaux solaires	Total taxes annuelles
Communes	36 277 €	- €	13 104 €	49 381 €
ComCom	1675 €	35 561 €	32 760 €	69 995€
Département	- €	- €	19 656 €	19 656 €
TOTAL	37 952 €	35 561 €	65 519 €	139 032 €

*Loi de finances 2023 : suppression de la CVAE à l'horizon 2027

	Taxe aménagement construction
Communes	- €
ComCom	8246 €
Département	12 369 €
TOTAL	20 614 €



Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts	Coût de développement	Coûts des investissements agricoles*	Coût des mesures ERC**	Coût de raccordement	Coût de construction (hors raccordement)
Sommes	1,54 M€	A confirmer	En attente	4,82 M€ (Dont 1,70 M€ de Quote-Part)	13,22 M€

L'investissement total lié au financement du projet s'élève à environ 19,58 M€

*Coût d'investissements agricoles : clôtures, abreuvoirs, râteliers, etc.

** Coût des mesures ERC :

- Ecologiques : haies à planter + suivi en phase chantier
- EPA : Montant de compensation agricole





Présentation d'une solution
de financement participatif

UN PARTENAIRE EXPERT ET AGRÉÉ : LENDOSPHERE

- Dédiée à la transition énergétique depuis 2014
- Raisons d'être : **démocratiser** l'investissement dans les infrastructures renouvelables et **décarboner** l'épargne
- Agréée en qualité de PSFP par l'AMF
- Accompagnement **de A à Z** pour les parties prenantes des projets d'énergies renouvelables
- **Suivi individualisé** des investisseurs dans leur démarche de participation



275 M€ collectés
pour 520 projets

+ 31.000 membres
dans tous les départements
de France



Portefeuille sain
0 défaut de paiement
70 M€ de capital remboursé et 15
M€ d'intérêts versés

1ère plateforme
Pour les projets
à ancrage local

NOTRE PROPOSITION

1. Frais

- Aucun frais pour les investisseurs

2. Fiscalité

- Prélèvement forfaitaire unique (30 %), à la source
- IFU fourni aux investisseurs chaque année

3. Risque

- Samsolar prend le risque du projet, et fournit aux investisseurs une sûreté qui l'engage contractuellement à rembourser les investisseurs selon l'échéancier validé. Risque : incapacité de Samsolar à honorer son engagement.

PARTICIPATION

1. Inscription en ligne

- Parcours digital sur la plateforme de Lendosphere : www.lendosphere.com
- Validation des comptes sous 24-48 h
- Accompagnement individualisé par email et téléphone par le service client de Lendosphere
- Rematérialisation à chaque étape : permanence d'inscription possible en mairie, envoi des documents par voie postale, etc.

2. Souscription par carte ou virement

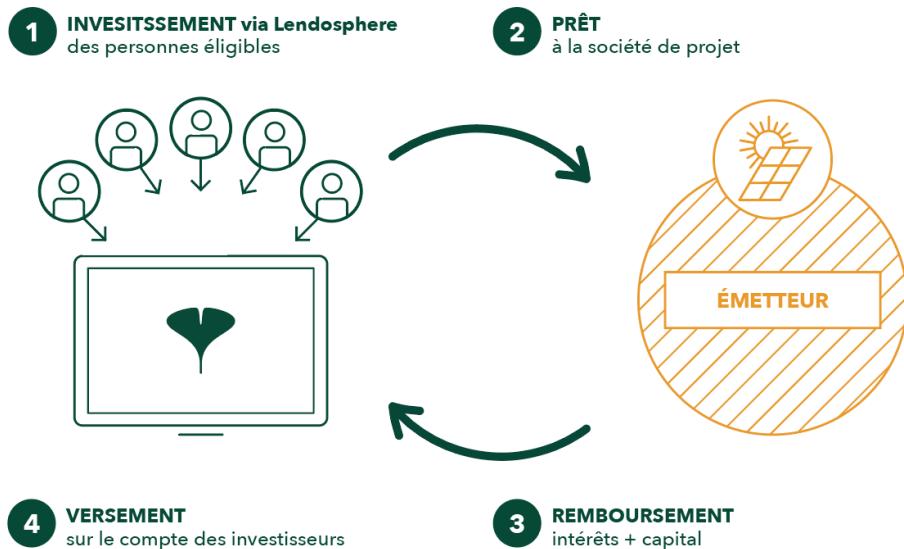
- Directement depuis la page dédiée au projet de la ferme agrisolaire de Lage : traçabilité et transparence

3. Réception des fonds

- A chaque échéance, les fonds sont directement versés sur le compte Lendosphere des investisseurs
- Possibilité de réinvestir les sommes perçues, ou de les virer vers son compte bancaire classique

NOTRE PROPOSITION

1. Emission obligataire (obligations simples) par la société de projet de la ferme agrisolaire
2. Objectif initial de collecte : 200 à 300 k€, avec possibilité de déplafonner à 500 k€ en fonction de la dynamique de la levée de fonds
3. Calendrier : à tout moment à compter de l'accord de Revel et en fonction du calendrier déterminé avec la collectivité
4. Modalités spécifiques pour le partage de la valeur sur le territoire : conditions préférentielles pour le périmètre d'éligibilité et communication territoriale sur-mesure
5. Possibilité d'une première campagne en phase de développement, suivie d'une nouvelle en phase de construction





Concertation

Concertation-communication sur le projet

Depuis son initiation, le projet collectif de ferme agri-solaire a fait l'objet d'échanges réguliers avec les administrations et acteurs du territoire :

- **Janvier 2024:** 1^{er} contact Mairie Le Dorat
- **Mars 2024 :** 1ere Rencontre Mairie Oradour SG
- **Avril 2024 :** 2eme Rencontre Mairie Oradour SG
- **Mai 2024 :** 1ere Rencontre Mairie Le Dorat
- **Juillet 2024 :** Présentation projet à la CA87
- **Octobre 2024 :** 1^{re} rencontre CC HLEM
- **Mars 2025 :** groupe Marie le Dorat

Concertation à venir :

- Réception de l'étude environnementale (Mars 2025)
- Comité projet : 24/03/2025
- Réunion d'information : 24/03/2025
- **Dépôt de permis: Avril 2025**
- Passage en comité ERC
- **Passage en CDPENAF**



- Réalisation de l'EPA :



- Réalisation de l'EI :



- Accompagnement technico économique & juridique : CA 87



- Suivi Agronomique : Sollicitation CA 87



- Accompagnement gestion cynégétique





Siège social
179, rue du Poirier,
14650 Carpiquet

Agence de Valence
497, avenue Victor Hugo,
26000, Valence

Tél : 04 75 80 30 00
contact@samsolar.fr

Nadjet-Bochra BELBEY
Ingénieure Agronome
Cheffe de projets agrivoltaïques
Référente compensation collective

nadjet-bochra.belbey@samsolar.fr

06 75 73 05 48

